

Le Monde

06.01.2019, Stéphane Foucart

Des députés et des abeilles

Il n'est jamais souhaitable que des parlementaires agissent à l'exact inverse de leur discours public. Et lorsqu'une telle situation survient, c'est un devoir démocratique de la mettre en lumière. Le Monde publiait ainsi, dans son édition du 23-24 décembre, une tribune intitulée « Les abeilles sont essentielles », sous la signature de 36 députés Les Républicains, ou apparentés. Les signataires s'y alarment de l'effondrement accéléré des abeilles et des pollinisateurs, « depuis la fin des années 1990 ».

« La surmortalité constatée des abeilles doit être un signal d'alarme pour nous tous », écrivent les élus, précisant que l'enjeu n'est rien de moins que « la survie de notre espèce ». L'affaire est incontestablement grave. Car, comme le rappellent les signataires, les abeilles « tiennent un rôle majeur dans la production de notre nourriture ». « Un tiers des cultures destinées à notre alimentation est pollinisé par les insectes, précisent-ils. Sans leur intervention, notre productivité agricole serait bien amoindrie et jusqu'à 75 % de nos récoltes subiraient une baisse de rendement. »

Or rien n'est fait, constatent-ils, et leur prose reflète l'amertume de voir que les décideurs n'ont pas pris la mesure du problème. « Les responsables politiques restent muets, déplorent-ils. Il nous faut pourtant agir avant qu'il soit trop tard. » Eux, au contraire, désirent ardemment que les choses changent. Mais, assurent-ils, « malgré les interventions que nous déposons auprès des services ministériels, aucune évolution de la situation n'est actuellement à l'étude ».

Hiatus

L'examen de leurs propositions d'amendements au projet de loi dit « Egalim », sur l'agriculture et l'alimentation, raconte une tout autre histoire. Grâce au site tenu par l'association Regards citoyens (Nosdeputes.fr), il est possible de trouver en quelques clics l'essentiel de leur activité parlementaire : sur les trente-six signataires, trente ont soutenu au moins un amendement contestant l'interdiction des néonicotinoïdes – ces insecticides utilisés depuis les années 1990 sont une cause déterminante du déclin des insectes en général et des abeilles en particulier.

Ce n'est pas tout. Une dizaine d'entre eux ont cosigné un ou plusieurs amendements autorisant le retour des épandages aériens de pesticides, au moyen de drones ; une vingtaine (parfois les mêmes) ont ensuite pris le relais, cosignant des amendements visant à assouplir les contraintes pesant sur les susdites pulvérisations aériennes. Une vingtaine ont également proposé ou soutenu la suppression ou l'affaiblissement d'une mesure-phare du projet de loi : la séparation des activités de vente de pesticides et de conseil technique aux

agriculteurs – l'une des causes majeures à la surutilisation d'agrotoxiques dans les campagnes françaises (si celui qui vous conseille d'utiliser ou non tel produit est aussi celui qui vous le vend, ce conflit d'intérêts va plutôt vous conduire à utiliser trop de ce produit).

En l'espèce, les intéressés ont donc agi en exacte contradiction avec les propos qu'ils tiennent dans le débat public lorsque, n'hésitant pas à braconner l'émotion du lecteur, ils appellent à « agir maintenant (...) afin que nos enfants puissent encore assister à ce merveilleux miracle de la nature qu'est la pollinisation ». Si le sujet n'était si grave, une duplicité de cette magnitude serait presque comique.

Le hiatus ne s'arrête pas aux abeilles. Dans le même texte, nos 36 élus mettent en cause le ministre de l'agriculture et de l'alimentation, Didier Guillaume, qui « a suscité de vives réactions des ONG, dans l'enquête sur les bébés dits "nés sans bras", en déclarant que les scientifiques devaient faire la preuve que les pesticides avaient des conséquences sur la santé ». Or non seulement il n'existe à ce jour aucun élément de preuve que des pesticides soient en cause dans ces malformations, mais 29 de nos 36 députés ont cosigné au moins un amendement visant à biffer du projet de loi une disposition restreignant la possibilité de pulvériser des pesticides aux abords des habitations...

Au total, à l'exception de Brigitte Kuster et Nathalie Bassire, tous les coauteurs du vibrant appel à sauver les abeilles ont tenté de réfréner l'ambition du projet de loi « Egalim » de limiter le recours aux pesticides.

Sans doute les intéressés (Bernard Brochand, Emmanuelle Anthoine, Valérie Bazin-Malgras, Emilie Bonnivard, Jean-Yves Bony, Jean-Claude Bouchet, Jacques Cattin, Dino Cinieri, Pierre Cordier, Marie-Christine Dalloz, Bernard Deflesselles, Eric Diard, Jean-Pierre Door, Laurent Furst, Mansour Kamardine, Michel Herbillon, Patrick Hetzel, Valérie Lacroute, Sébastien Leclerc, David Lorion, Véronique Louwagie, Emmanuel Maquet, Bernard Perrut, Didier Quentin, Alain Ramadier, Robin Reda, Jean-Luc Reitzer, Martial Saddier, Raphaël Schellenberger, Eric Straumann, Laurence Trastour-Isnart, Stéphane Viry et Eric Woerth) avaient-ils d'excellentes raisons de faire ces choix. Mais ces raisons sont à l'évidence en collision avec la volonté qu'ils affichent crânement de préserver les abeilles et les pollinisateurs.

Cinq des députés susmentionnés ont répondu à nos sollicitations. M. Leclerc assume des amendements « de court terme », signés « en soutien aux agriculteurs », de même que M. Cordier, qui dit agir contre le frelon asiatique. Mme Bonnivard et M. Cinieri assument également et renvoient la nécessité de réduire l'usage des pesticides à l'avenir et/ou à des décisions européennes. M. Kamardine plaide, lui, « un manque de vigilance » de ses collaborateurs dans l'apposition de sa signature à certains amendements.